

4 MAI
2020

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE



MARCHÉ



Gros bovins finis : Très bonne dynamique sur les vaches laitières. Reconduction en vaches allaitantes. Situation toujours compliquée en JB.
Bovins maigres : Cours reconduits.

POLITIQUES



Le semaine dernière, le règlement de transition pour la PAC a été en voté en ComAGRI du Parlement Européen. Il s'agira ensuite d'un vote en plénière (pour début mai) puis d'un trilogue avec le Conseil : peu de changements s'annoncent pour la période transitoire, dont la durée reste fixée à 1 an, mais l'hypothèse de 2 ans est formulée en cas de non vote du CFP et des règlements PAC d'ici le 30 octobre. Ceci impliquerait alors une mise en œuvre de la future PAC en 2023...

SANITAIRE



Jeudi 30 avril, le CNOPSAV Santé Animal a voté en faveur d'un décret permettant l'exercice de la télémedecine vétérinaire, à titre expérimental et pour une durée de 18 mois. Les actes relevant de la télémedecine sont :

- La téléconsultation (consultation à distance)
- La télésurveillance vétérinaire (interprétation des données par le vétérinaire)
- La télé-expertise (avis d'un vétérinaire expert)
- La téléassistance médicale vétérinaire
- La régulation médicale vétérinaire

ACTUALITES « COVID 19 »

La Commission Européenne a adopté les mesures de crise européennes proposées la semaine dernière. Pour la viande bovine, ils s'agit de l'ouverture d'une aide au stockage privé (25 000 t pour l'UE, sous forme de d'arrière incluant au moins 3 côtes, avec ou sans os, de conformation SEURO), pour une durée de 3 à 5 mois, possible à partir du 7 mai). Notons que si certains pays, fortement dépendant de l'export (Irlande, Pologne...) sont prêts à émarger, compte-tenu de l'équilibre actuel du marché, les opérateurs d'aval en France estiment que la situation actuelle du marché national ne se prête pas encore à demander ce type d'aide à date.

FOCUS

Les télédéclarations PAC sont toujours en cours. Nous vous rappelons que la date limite pour les aides animales a été maintenue au 15 mai ! Par ailleurs, même si la date a été repoussée d'un mois, n'hésitez pas à faire vos déclarations de surfaces dès que possible. En effet, le traitement des dossiers par l'administration devrait commencer dès le 16 mai, facilitant ainsi le paiement des avances à partir du 16 octobre.

EN REGION

Une réunion du bureau des pailles et fourrages s'est tenue la semaine passée : alors que les situations climatiques sont diverses en France (quand certaines régions ont encore des stocks de pailles de la campagne précédente, d'autres craignent des baisses de rendements...), nous vous rappelons qu'il est toujours utile d'anticiper, dès maintenant, les demandes de paille auprès de vos fournisseurs : anticiper et contractualiser pour gagner en sérénité !

FAIT DE LA SEMAINE

INTERBEV, rejoint ensuite par ANVOL, ont fait par voie de courrier au Ministre de l'Agriculture, des demandes d'adaptations dans les achats au niveau de la RHD, applicables au moment du déconfinement. Ce courrier demande notamment de rendre possible un critère d'origine au moins jusqu'à la fin de l'année, pour des achats spécifiques (dans des volumes ou circonstances limitées). !

CHIFFRE DE LA SEMAINE

20 000 t

C'est le volume total des contingents de viandes bovines à droit réduits (7,5%) inclus dans l'accord entre l'UE et le Mexique, dont les négociations viennent de se terminer. Si sur le papier, l'accord découpe ces volumes en 2 contingents de 10 000 t, dont un est identifié pour des « abats », ce n'est qu'un jeu des écritures puisque onglets et hampes sont en réalité fléchés vers ce contingent « abat ». Il s'agit donc bien d'un accès supplémentaire au marché UE de 20 000 t de viandes bovines, aux conditions de productions incertaines...